

loi nationale sur l'habitation était de \$5,312 en 1956. Au troisième trimestre de 1957,—dernière période à l'égard de laquelle les chiffres étaient connus lorsqu'on a fait ces calculs,—le revenu moyen des emprunteurs était de près de \$6,000, de \$5,943 pour être exact. Il est intéressant d'observer que 91 p. 100 de ceux qui ont présenté des déclarations d'impôt sur le revenu en 1955,—dernière année à l'égard de laquelle la statistique sur l'imposition était connue lorsqu'on a fait ces calculs,—avaient des revenus annuels de moins de \$5,000. C'est ce que révèle la statistique de l'imposition publiée en 1957 par le ministère du Revenu national. En 1956, sur un total de 47,593 personnes qui ont emprunté en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 204 seulement,—soit 4/10 p. 100,—touchaient un revenu de \$3,000 ou moins par année. Au troisième trimestre de 1957, les personnes gagnant \$3,000 ou moins comprenaient seulement 1/10 p. 100 des emprunteurs. De même, 62 p. 100 de toutes les personnes qui ont déposé leur déclaration d'impôt sur le revenu en 1955 gagnaient moins de \$3,000 par année.

A mon sens, ces chiffres attestent l'incapacité d'une foule de Canadiens d'obtenir des prêts en vertu de notre législation actuelle sur le logement. De plus, sous l'empire des règlements du logement, un prêteur approuvé est tenu, me dit-on, d'obtenir une approbation spéciale de la Société centrale d'hypothèques et de logement en consentant un prêt au requérant, si le service de sa dette dépasse 27 p. 100 du revenu du requérant. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle, par exemple, un emprunteur doit avoir un revenu annuel de \$3,450 pour obtenir un prêt de \$9,000 à l'égard d'une maison. D'après les déclarations d'impôt présentées en 1955, 73.1 p. 100, soit environ trois salariés canadiens sur quatre, gagnaient moins de \$3,500. Cela révèle clairement les lacunes de la législation actuelle sur le logement. Voyez par contre les montants énormes que nous dépensons au titre de la défense. Nous avons entendu dire récemment qu'on dépensera peut-être 200 millions à l'égard d'avions qui peuvent devenir désuets en fort peu de temps. Nous le savons tous, ce n'est la faute de personne si une grande partie de ces vastes dépenses de défense vise de l'équipement qui devient désuet en bien peu de temps en raison de la situation mondiale de l'heure, mais, d'après notre parti, si nous pouvons nous permettre des énormes dépenses de défense, nous devrions certes pouvoir nous permettre les dépenses requises pour fournir des logis qu'on construirait selon les normes appropriées et qui sont requis par les Canadiens désireux et capables de travailler, d'accepter leurs responsabilités. Je ne suis pas de ceux qui aiment donner quelque chose pour rien.

[M. Herridge.]

Je n'ai aucune estime pour les paresseux en santé, et je ne lèverais pas le petit doigt pour aider le paresseux en bonne santé et capable de se suffire à lui-même. Je crois ce sentiment assez général dans mon groupe. Il n'empêche que nous souhaitons tous vivement donner à tous les Canadiens les moyens de se procurer le logement dont ils ont besoin. Les cécédistes ont un programme de logement qui aiderait beaucoup à résoudre ce problème, du moins dans les circonstances actuelles. J'en donnerai lecture au comité, afin qu'il soit consigné au compte rendu. Le voici:

Pour remédier à cette déplorable situation, un gouvernement cécéliste

a) Prêterait directement à l'emprunteur, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et, à cette fin, il établirait un fonds spécial, automatiquement renouvelable (c'est-à-dire un fonds qui, avec le temps, complète le circuit prêts-remboursements);

b) Fixerait à 2 p. 100 l'intérêt sur ces prêts.

Cet intérêt suffirait à couvrir les frais d'administration et laisserait une réserve raisonnable pour les pertes et ainsi de suite. Cela veut tout simplement dire que les prêts seraient consentis au prix coûtant. Je poursuis:

c) Porterait le montant du prêt à 90 p. 100 de la valeur d'emprunt, jusqu'à concurrence de \$12,000.

A la dernière session, le gouvernement conservateur a enfin adopté cet article du programme que la C.C.F. préconisait depuis quelques années en matière de logement. Je poursuis la citation:

d) Prolongerait la période d'amortissement à 30 ans, au lieu de 25;

e) Établirait une caisse de subventions en vue d'assurer des loyers à bas prix aux Canadiens des paliers à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de bâtir des maisons, même dans les conditions les plus favorables;

f) Verserait aux provinces des subventions destinées aux municipalités en vue de la construction d'écoles et d'autres institutions publiques qui coûtent cher, souvent même trop cher, pour une municipalité qui a entrepris l'exécution d'un nouveau programme d'habitation. Les municipalités pourraient ainsi bénéficier des dispositions de la loi sur l'habitation.

Voilà quelles sont, dans les circonstances, nos propositions en matière d'habitation. Notre groupe tout entier s'intéresse vivement à la question; toutefois, je veux faire une proposition qui m'est propre. Il s'agit ici d'un problème extrêmement grave pour tous les gens à revenu modique.

Il s'agit, à mon sens, d'un problème qu'on devrait envisager après un examen approfondi de la question; il faudrait la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux, des municipalités de ceux qui fournissent le matériel, des constructeurs et de leurs groupes d'ouvriers. Tout le monde doit fournir son apport sur ce point pour élaborer un